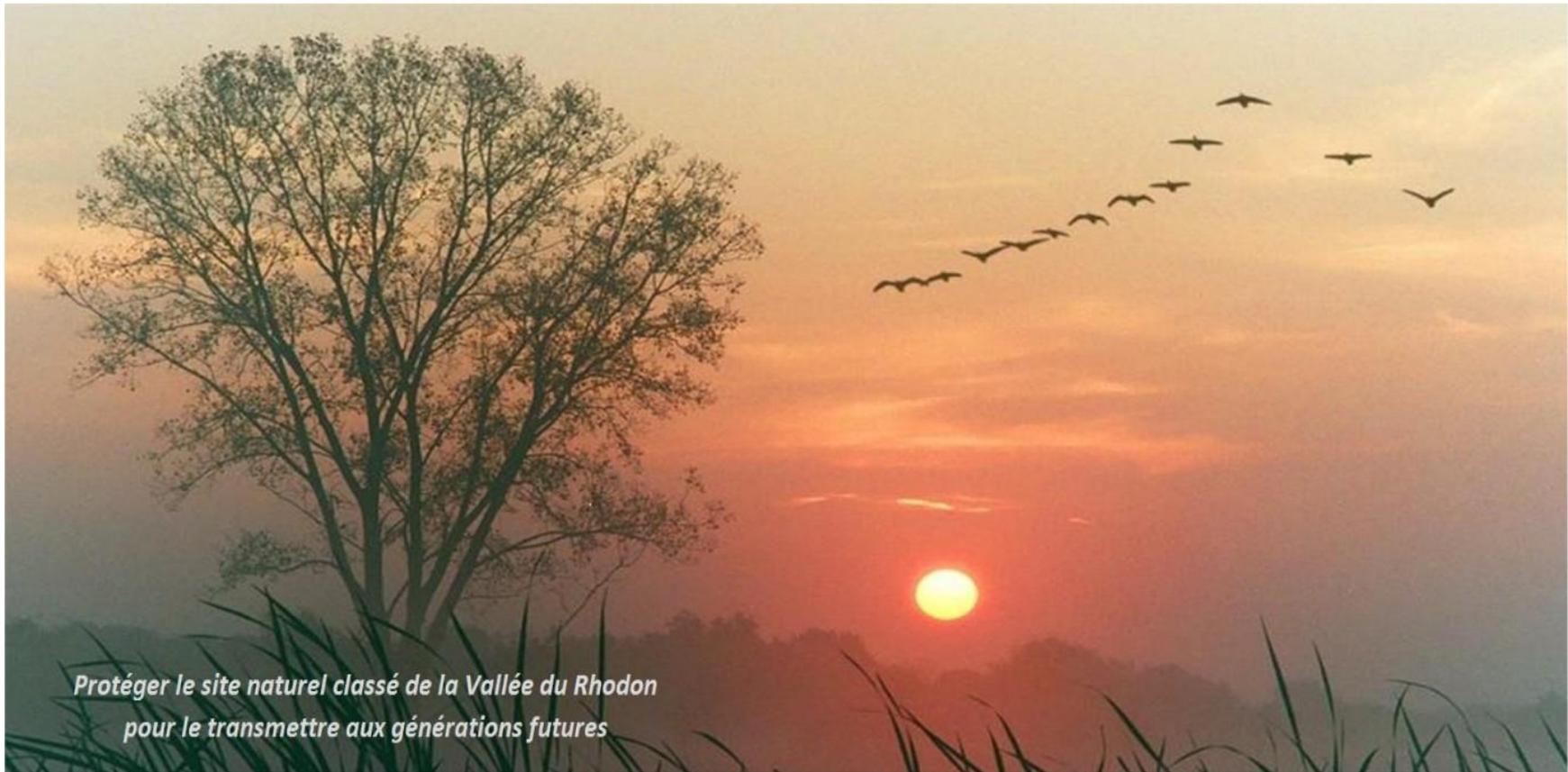


L' a.a.v.r.e.

association des amis de la vallée du rhodon et des environs



*Protéger le site naturel classé de la Vallée du Rhodon
pour le transmettre aux générations futures*

Assemblée Générale Ordinaire, le 18 juin 2022.

- Partie 1.** Rapport moral.
- Partie 2.** Rapport financier 2021 & Budget 2022.
- Partie 3.** Proposition de renouvellement des membres du Conseil.
- Partie 4.** Échange de vues avec les participants.

L'an deux mille vingt deux, le samedi 18 juin à 18 heures,
dans la salle du Conseil de la Mairie de Milon la Chapelle,

les adhérents de l'association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs,
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire
afin de délibérer sur l'ordre du jour,

Présents et représentés :

Aynaud O., Aynaud Dissat V., Aynaud E., Aynaud V., Baudasse F., Barter P.,
Champeau M., Champeau A., Chapuis C., Charon X., Charon Douchet D.,
Charon G., Charon M., Charon X., Charon P., Delvaille P., Delvaille J.M.,
Hélie J., Janssoone F., Janssoone A., Janssoone M., Janssoone X.,
Janssoone C., Jore C., Jore G., Journet M., Journet M., Journet D.,
Journet T., Lutz F., Masson D., Masson Ph., Matéo E, Mida P., Mida Ph.,
Mida M.E., Mida M.S., Moreau M., Nanquette C., Piotrowski L., Scheid J.,
Scheid J.C., Scheid I., Scheid F., Trémon A..

La séance est ouverte à 18h00,

le quorum du tiers des 95 membres
étant atteint avec 45 voix présentes ou représentées.

MILON-LA-CHAPELLE

Le BOIS DE LA VIGNE dans le SITE CLASSE de LA VALLEE DU RHODON,
dans une forêt de plus de 100 ha zone ESPACE BOISE CLASSE (EBC)

**Nous sommes à nouveau alertés concernant le développement
de ce « village » dans le bois de la Vigne,
classé au PLU « Espace Boisé Classé ».**



**Des constructions, qui sont une réelle destruction du paysage,
seraient réalisées en dehors du cadre légal des autorisations
de permis de construire donnés par la mairie ?**

MILON-LA-CHAPELLE LE BOIS DE LA VIGNE, UN ESPACE BOISE CLASSE

**Sur cette infraction immobilière évidente,
qui dure et continue à se développer depuis 2013, malgré la plainte
déposée le 5 juin 2013 à la Gendarmerie de Magny-les-Hameaux
contre toute atteinte à l'environnement pour :**

- des coupes d'arbres,**
- des travaux de terrassements,**
- des constructions hors permis de construire, et**
- une piste de quad.**



**Les infractions ne sont pas relevées par la mairie
malgré nos demandes de faire appel à l'Inspection des Sites,
de dresser un procès-verbal de l'illégalité
et d'en transmettre une copie au procureur de la République.**

MILON-LA-CHAPELLE

**MAISON RECONSTRUITE EN 2010 avec un PC, dans le BOIS DE LA MADELEINE,
dans une forêt de plus de 100 ha, zone ESPACE BOISE CLASSE,
donc A PROTEGER**



A partir de 2021 extension de l'habitation sous couvert du PC de 2010, pose de 9 velux en toiture, certainement aménagement des combles en surface habitable, non déclarée ?

L'affichage du PC 2010 début mars 2022 à l'entrée de la propriété, est irrégulier;

il est largement périmé, la validité d'un permis est de 3 ans, l'autorisation donnée par la mairie a plus de 10 ans.

Affichage non réglementaire, il doit faire figurer toutes les informations, notamment la hauteur de la construction, surface, etc.



PERMIS DE CONSTRUIRE	
N° Permis :	PC 078 406 09 E0001
En date du :	0 4 0 6 2 0 1 0
Bénéficiaire(s) :	SCI PROLEGRINO
Nature des travaux :	Extension Garage
Nom de l'architecte :	
Surface de plancher autorisée :	64 m ²
 PETRUZZELLA MATÉRIAUX BURES SUR YVETTE TÉL. : 01 69 07 47 57	
LA HALLE AUX PIERRES - CARRELAGES, PIERRES NATURELLES GOMETZ LE CHÂTEL - TEL. : 01 60 12 22 63	
Hauteur de la/des construction(s) :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m ²
Superficie du terrain :	<input type="text"/> m ²
Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :	Milon la Chapelle
Permis affiché en Mairie le :	<input type="text"/>

En bonus, des abattages d'arbres, sans autorisation, de l'espace boisé classé, qui laissent apparaître l'habitation, alors que l'ancienne habitation de l'ancien propriétaire était non visible de la vallée.

Cette ouverture en partie de l'espace boisé est une réelle destruction du paysage, espérons que la repousse forestière fera à nouveau écran d'occultation.

Courriel adressé au maire de Milon le 13 mars 2022, attendons sa réponse.

MAGNY-LES-HAMEAUX / MILON-LA-CHAPELLE

**LA SORTIE DANGEREUSE DU CHEMIN JEAN RACINE SUR LA RD 91,
IL N'EST PAS SECURISE AU NIVEAU DE SA TRAVERSEE DE LA RD 91,
MALGRE UNE ABSENCE TOTALE DE VISIBILITE QUAND ON VIENT DE PORT-ROYAL.
ET C'EST L'UN DES CIRCUITS DE RANDONNEES LE PLUS FREQUENTE DU PARC NATUREL.**



Le 14 octobre nous avons eu une réunion sur place avec les services techniques de la ville de Magny-les-Hameaux pour un aménagement sécurisé de la RD 91.

Il a été évoqué lors de la réunion un feu commandé par les randonneurs, il a été convenu qu'ils en parleraient au Conseil départemental pour trouver une solution.

La commune de Magny-les-Hameaux nous a rapporté du Conseil départemental :

- Ne pas accorder de priorité aux randonneurs qui doivent rester vigilants avant de traverser,**
- Et il est recommandé de ne pas implanter de passage piéton hors agglomération.**



Pourtant un passage piéton existe hors agglomération, avec un balisage au sol et panneaux passage piétons, c'est la traversée de la RD 42, après le Moulin Tournay en direction de Milon-la-Chapelle.



Une piste d'amélioration de la traversée de la RD 91, facile à réaliser serait le déboisement des 2 cotés du chemin quand on vient de Port-Royal, cela permettrait de voir l'arrivée de véhicules.

Nous avons fait une demande début juin 2022 auprès du Service Interdépartemental des Yvelines.

SAINT-LAMBERT-DES-BOIS**REHABILITATION de l'ECOLE****Bâtiment fermé depuis la chute du faux-plafond dans une classe une nuit de juin 2016**

REHABILITATION de l'ECOLE avec un 5^{ème} projet démarré 4^{ème} trimestre 2021

Petit rappel historique

Dans une classe durant une nuit de juin 2016, la chute du faux plafond, avec ses appareils d'éclairage en surcharge fixés au faux plafond (non fixés au plafond conformément aux normes d'installation des appareils d'éclairage), les fixations du faux-plafond ont cédées, fragilisées par l'infiltration d'eaux pluviales dans le plafond.

A la même période la commune dépensait, grâce aux subventions publiques, un montant extravagant, plus de 135 000 €HT, dans le cimetière classé Monument Historique, en réalisant une rénovation inadaptée de ses allées, difficile à entretenir après la plastification du sol sous les allées en gravillons.

Les causes de l'effondrement du faux-plafond et ses luminaires :

ABSENCE d'ENTRETIEN du BATIMENT et une NON CONFORMITE de TRAVAUX

- des années sans entretien de la toiture, malgré une infiltration au droit d'une lucarne, visible dans le dortoir de la maternelle, signalée à la mairie par l'Agent territorial des maternelles, responsable du dortoir de l'école. Conséquence un sinistre en 2016 causé par une infiltration d'eaux pluviales durant des années dans le plancher, et non pris en charge par l'assurance (?).
- et des travaux d'électricité non conformes.

*Réponse de la mairie en 2016 pour l'administration et les administrés :
locaux fortement dégradés à la suite des intempéries de 2016.*

Pour maintenir son exploitation, la nouvelle mandature a mis en place pour la rentrée 2020, 2 modules préfabriqués scolaires dans la cour de l'école.

Lors de notre AG 2021: nous avons espéré que ce 5^{ème} projet préserverait le petit patrimoine bâti du XVII^e siècle, en cohérence avec l'architecture du manoir, de cette ancienne longère aménagée en école en 1829, par une préservation et une mise en valeur de ses splendides poutres en chêne et de son sol en tomettes de terre cuite.





Constat 2022, la destruction de notre petit patrimoine bâti :

démolition des poutres et des poteaux des plafonds des classes, dépose de l'allée en gros pavés de grès, certains ne voient dans des pavés, des poutres en chêne, qu'un tas de pierres, de bois, à faire disparaître pour les besoins de notre modernité, d'autres y voient les traces laissées par des siècles de vie et d'usage. **La mémoire de nos ancêtres effacée pour toujours.**

Ces poutres en chêne des plafonds avec ses poteaux ont traversé les siècles, des générations d'écoliers y ont étudié sous ses poutres et autour de ses poteaux, des générations d'hommes et de femmes les ont entretenus

Comment ne pas être ému de voir aujourd'hui la disparition, sans raison, de ce petit patrimoine qui a son histoire.

Et lors du premier jour d'arrivée des enfants dans leur classe, la maîtresse faisait vivre ce lieu, en rappelant son origine avec l'écurie des chevaux, pour certaines classes.

Lieu ancien en harmonie avec l'environnement du manoir, qui constituait l'identité et le plaisir de cette école, plutôt que la banalisation de l'espace des classes avec un faux plafond acoustique en dalles minérales comme dans les écoles d'aujourd'hui, alors qu'elles avaient avec leur belle présence au plafond un effet réducteur du bruit de la classe.

CHANTIER 2021 et 2022 DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE

Les membres non élus de la commission travaux, créée par le conseil municipal en septembre 2020 n'ont pas été consultés en 2020 et 2021 lors de l'élaboration du projet et lors de l'analyse du résultat de l'appel d'offres des Entreprises.

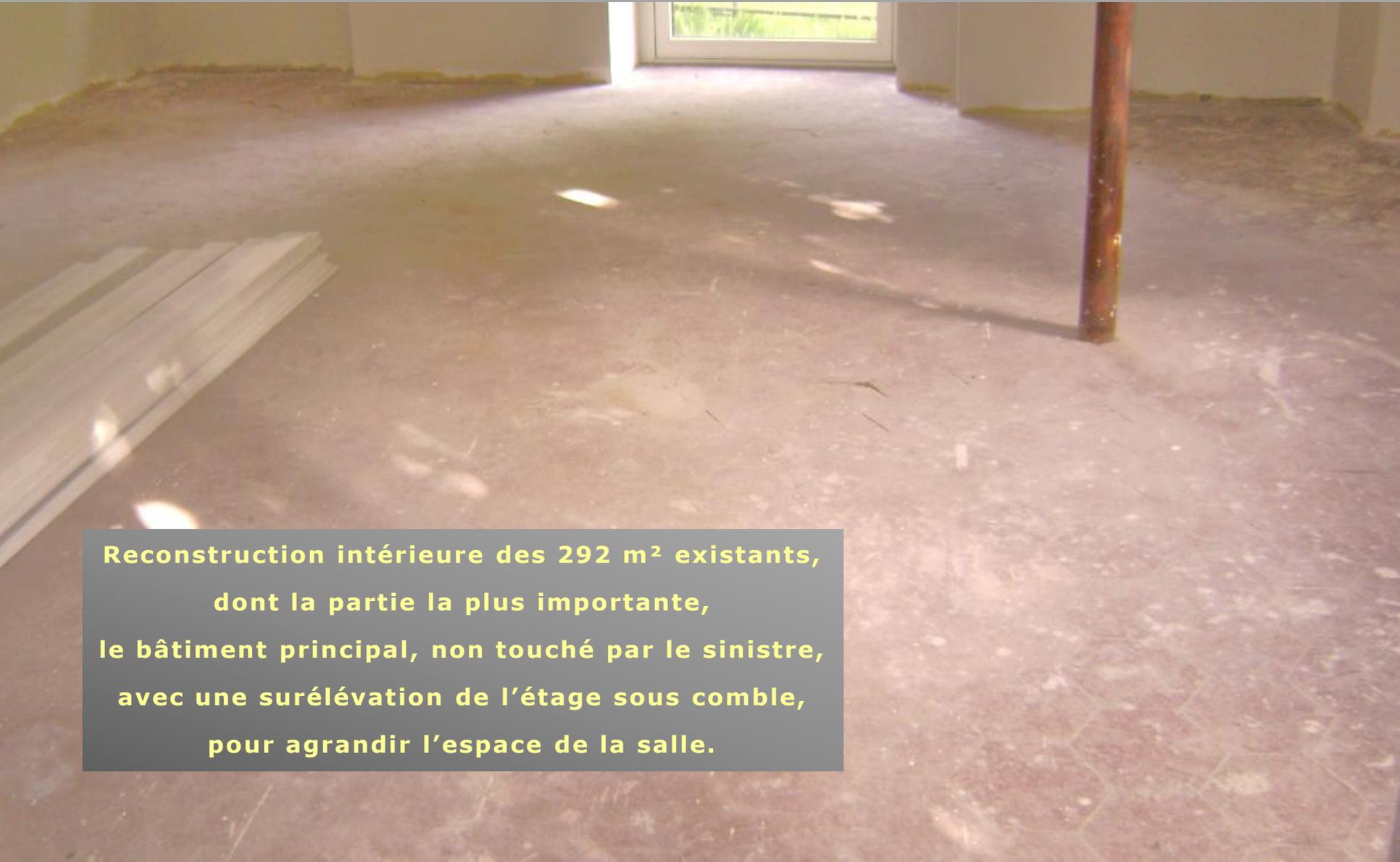
Démission des membres de l'aavre de cette commission, lors du démarrage du chantier, en septembre 2021.



Remplacement de l'allée en pavés par un sol moderne aux normes « personne à mobilité réduite ».

Extension avec un débord de la façade en RDC par rapport à la façade existante, qui sera couvert d'un toit-terrasse végétalisé, accepté par l'Architecte des Bâtiments de France.

**Réhabilitation des sols en tomettes des deux classes par un sol moderne,
classe touchée par la chute du Faux-plafond.**



**Reconstruction intérieure des 292 m² existants,
dont la partie la plus importante,
le bâtiment principal, non touché par le sinistre,
avec une surélévation de l'étage sous comble,
pour agrandir l'espace de la salle.**

La livraison prévue mars-avril 2022 est reportée au 8 juillet



Estimation 2021 par le 2^{ème} architecte à 800 000€ HT de ce 5^{ème} projet, la réalisation, honoraires et travaux, serait de 1 million d'Euro HT.

A ce montant, s'ajoute depuis 2016, les indemnités du concours des 3 Architectes , l'étude de conception du projet du 1er Architecte retenu et remercié en 2020, montants non publiés, s'ajoute aussi la location des 2 modules préfabriqués scolaires depuis 2020.

total : plus du million d'€, subventionné à 70% par la Région et le Département.

L'origine de cette affaire : la non réparation par la commune de la lucarne défectueuse de la toiture, malgré la demande de l'Agent territorial des maternelles, et qui aurait coûté moins de mille €

« Mais où était la commission de travaux de l'époque ... »

MILON-LA-CHAPELLE & SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

La vallée du Rhodon, la prairie de La Poufille avec ses blondes d'Aquitaine, Site classé de la Vallée du Rhodon du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse. Le 15 janvier 2016 date de notre dépôt de plainte pour pollution du Rhodon.

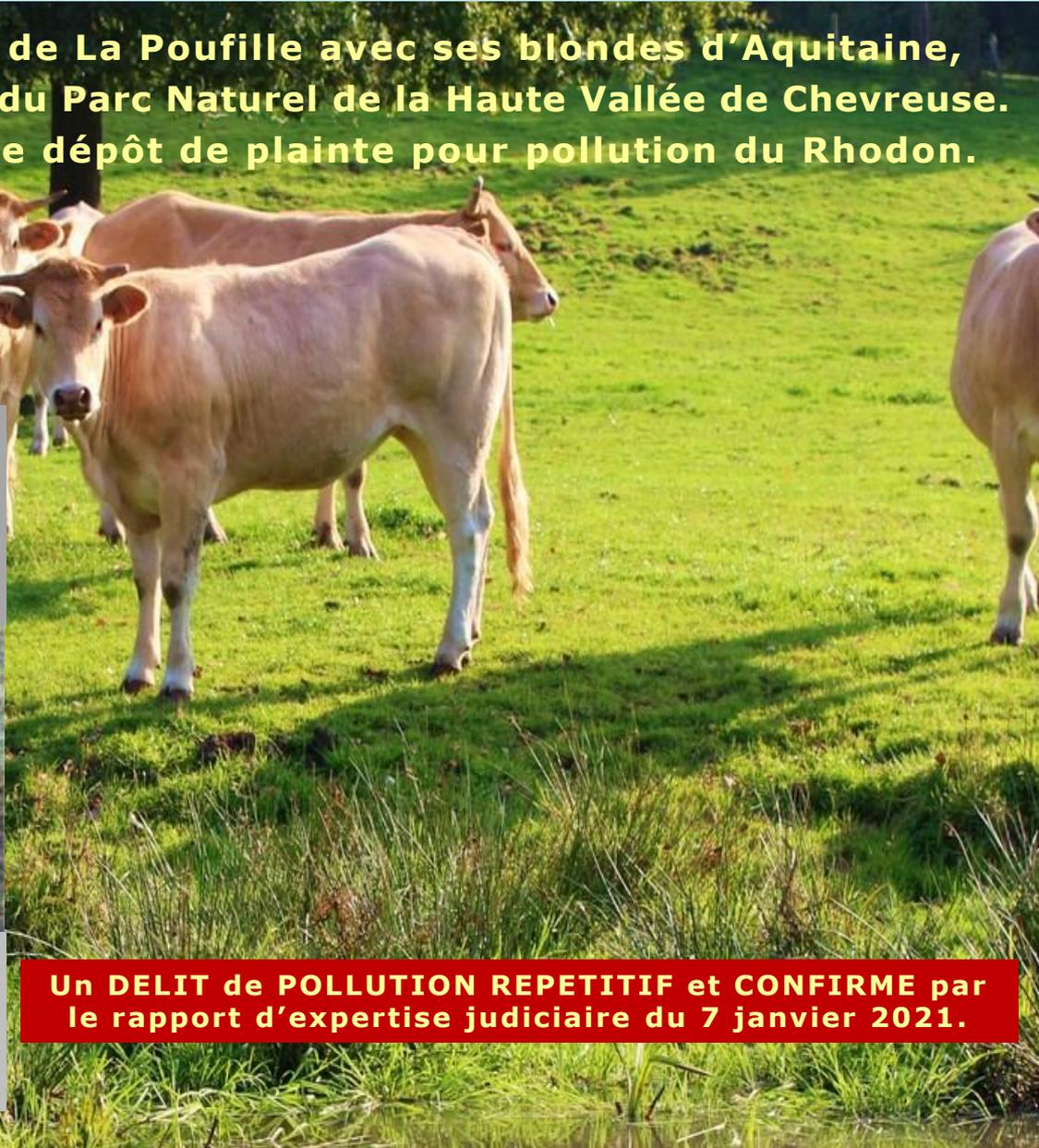
Ce 15 janvier 2016

Point de départ de notre action, les boues d'épuration flottantes sur le Rhodon le long de la prairie de la Poufille à Milon-la-Chapelle



Réponse le 23 décembre 2016 de l'Agence de l'eau à notre lettre du 23 novembre « le fonctionnement de cette station est à ce jour satisfaisant »

Un DELIT de POLLUTION REPETITIF et CONFIRME par le rapport d'expertise judiciaire du 7 janvier 2021.



Un DELIT de POLLUTION REPETITIF

**Le Rhodon 1er février 2020
Forêt de Trappes**

**Le Rhodon 5 décembre 2021
Forêt de Trappes**



**LA PHOTO IDYLLIQUE DE LA STATION D'EPURATION
DU MESNIL-ST-DENIS ET DE LA VERRIERE,
EXPLOITEE DEPUIS DES DECENNIES PAR VEOLIA
ORIGINE DE LA POLLUTION DU RHODON**



**STEP La Verrière
Le-Mesnil-St-Denis**

Gestion de l'exploitation de la station d'épuration

L'unité de traitement de 18 000 EH reçoit les eaux usées d'environ 90% des usagers de la commune du Mesnil-Saint-Denis et de l'ensemble des usagers de la commune de la Verrière (les effluents des 10% restants étant raccordés à la STEP du SIA de la Courance - Maurepas).

Fermer

Les premiers équipements ont été construits dans les années 60. La STEP a fait l'objet de travaux de modernisation à la fin des années 90.

Au cours de l'année 2017, le SIAHVY a complété le dossier d'autorisation de la STEP en vue de l'obtention de son arrêté préfectoral et a travaillé en étroite collaboration avec VEOLIA, exploitant depuis plusieurs décennies, pour la mise en place de nouveaux équipements de métrologie (débitmètres, sondes de mesures...) et de nouvelles modalités d'exploitation.

*Extrait du site
<https://www.siahvy.org/nos-competences/step>*



**Forêt de Trappes
le Rhodon le 11 décembre 2021**

**Le 7 janvier 2021 remise du rapport favorable de l'experte judiciaire,
qui reconnaît la responsabilité du SIAHVY, de VEOLIA, de la SAUR,
des communes du Mesnil et de la Verrière, et de la CASQY.**

L'Experte confirme dans son rapport du 7 janvier 2021 au Tribunal administratif

Les eaux du Rhodon sont de qualité « bonne » à l'amont de la sortie de la buse de rejet de la STEP, lors des analyses menées par Hydrosphère dans le cadre de l'expertise, et « mauvaise » à la sortie de la buse de rejet de la STEP.

Les paramètres dégradants à la sortie de la buse sont de manière assez constante sur les 20 dernières années :

- les composés phosphorés ainsi qu'un ou plusieurs des composés azotés (azote, ammonium, nitrates)
- et une dégradation microbiologique du Rhodon par **la présence de bactéries fécales.**

L'Experte reconnaît la responsabilité du SIAHVY, de VEOLIA, de la SAUR, et des communes du Mesnil-St-Denis et de La Verrière, et de la CASQY



**Buse de rejet des eaux traitées de la STEP
dans le Rhodon le 5 mai 2019**

**Le 4 juin notre avocat envoi la demande amiable indemnitare
des sommes engagées de 221.986,73 € TTC**

(dont pour les travaux de curage: 37.750 € TTC pour Mr TCHEKHOFF, et 56.607 € TTC pour Mmes MIDA)

aux parties perdantes:

SIAHVY, VEOLIA, SAUR, communes du Mesnil et de la Verrière, et la CASQY.



L'eau noire du Rhodon au niveau du lavoir de St-Lambert ... , le 4 février 2017.

**Lors de la réunion du 23 juin au SIAHVY,
son président nous a clairement opposé une fin de non-recevoir, rejetées aussi
par les autres responsables Veolia, le Mesnil-St-Denis, la Verrière, et la Saur.**

**Notre demande d'indemnisation a donc été rejetée par les parties perdantes
à l'exception de la CASQY,**

*il est évident que la partie perdante n'allait pas accepter notre demande indemnitaire
laquelle nous faciliterait le financement des honoraires de notre Avocat pour l'assignation en référé*

**Les maires de Saint-Lambert et de Magny-les-Hameaux
ont décidé de se joindre à notre demande indemnitaire
pour obtenir réparation des préjudices.**

**Accord à l'unanimité du conseil d'administration pour cette requête indemnitaire
et donne mandat au Président et aux Vice-président(e)s pour ester en justice**

Ordre de grandeur des honoraires pour les 7 participants,
pour le mémoire 1 500 €HT, et avec les réponses à faire, de l'ordre de 3 à 5 000 €HT,
Lesquels seront répartis suivant la convention entre les 7 participants.

**L'eau noire du Rhodon au niveau du lavoir de St-Lambert ...,
le 4 février 2017.**



Le 5 octobre, dépôt de la requête et mémoire indemnitaire des sommes engagées pour le montant de 221.986 € TTC,

Pour l'aavre, un global réclamé de 14.466,49 € TTC:

préjudice évalué à 7.500 € TTC,

plus les frais engagés d'expertise à 3.561 € TTC et d'avocat 3.405 € TTC.

Le Parc s'est retiré du recours indemnitaire ...

Alors que le Parc est réputé être le défenseur de l'environnement ...

Ce désistement est incompréhensible après avoir participé à hauteur de 35 000 € TTC des frais d'avocat et mission du BE Hydrosphère pour l'analyse des eaux du Rhodon



Dépôts de sédiments polluants sur les branches et feuilles de la rivière et une forte odeur de lessive ... le long du Rhodon.

Photo du 07.03.2021



**Forêt de Trappes
le Rhodon le 12 décembre 2021**

**Janvier 2022, nos frais d'honoraires d'avocat
au dépôt du recours indemnitaire, pour l'aavre montant de 529,92 €**

**Il s'agit d'obtenir du SIAHVY et des autres responsables
de la situation identifiés par l'Expert,
qu'ils assument les préjudices que nous avons subis
du fait de la pollution du Rhodon.**

Sur le site de la station d'épuration remplacement en août 2021, par un large fossé, la canalisation enterrée d'évacuation des eaux épurées dans le Rhodon



Travaux réalisés à la demande du SIAHVY, lequel refuse obstinément de mettre en œuvre les 4 préconisations de l'Experte judiciaire, pour supprimer les épisodes de pollutions, qui continuent toujours à se produire, et portent atteinte à l'environnement, voire à la salubrité publique .



**Boues flottantes de station d'épuration sur le Rhodon
en forêt de Trappes le 05.12.2021 vers 16h**

La première préconisation de l'Experte, pour améliorer la qualité de l'eau du Rhodon elle est économique et rapide, serait de ré ouvrir le ru de l'étang des Noës, pour alimenter en amont le rejet des eaux (épurées) de la station dans le Rhodon.

Lors de la réunion entre la Mairie et l'UAP du 24 février 2021 la Présidente de l'UAP a rappelé la demande de l'experte, pas de réponse du maire du Mesnil à ce jour.

Le rapport de l'Experte confirme aussi les moyens à mettre en œuvre à court terme pour faire cesser cette pollution, sans attendre les 6 ans minimum pour sa reconstruction.

Avec 4 mesures relativement simples

- 1) Modifier le fonctionnement du dispositif de pompage du bassin d'orage** de manière à y diriger les débits d'effluents entrant dès qu'une variation subite de débit est détectée et mettre en place « *un ou plusieurs dispositifs temporaires complémentaires de rétention des effluents transitant sur le réseau des eaux usées* »
- 2) Mettre en place un dispositif de contrôle de présence de boues sur les clarificateurs.**
- 3) Dimensionner et mettre en place une unité de dégazage des boues avant les clarificateurs**
- 4) Réaliser une étude hydraulique de fonctionnement de l'étang des Noës et définir un débit de rejet pouvant être restitué au Rhodon.**

Depuis le dépôt du rapport d'expertise le 7 janvier 2021, aucune des mesures préconisées par l'Expert n'a été mise en œuvre par le SIAHVY, ni même un courrier confirmant leur éventuel désaccord ...



**Buse de rejet des eaux traitées de la STEP
dans le Rhodon le 5 mai 2019**

Rappel des causes de ses dysfonctionnements confirmées dans audit technique et de gestion de mars 2016 du BET EGIS

(Demande de la CASQY, récupérée par la Présidente de l'UAPNR en 2018)

- Des équipements sous dimensionnés

(défiance dans la capture des sables, dans la capture des graisses (**Beaucoup de graisses en dépassement de la valeur théorique acceptable**), bassin d'orage des surcharges hydrauliques pour éviter les déversements vers le milieu naturel ...)

- Absence des équipements de comptage

pour assurer une bonne gestion fonctionnelle de la station.

- Défiance dans l'entretien du génie civil et des équipements techniques :

durée de vie des équipements supérieure à la durée de vie théorique, *une grande partie en zone rouge, pannes dégrilleur, dé-sableur...*

- Défiance dans la gestion de la station :

en raison de l'absence d'informations des arrivées des effluents pour analyse des influences (sous équipée en comptage), dans la répartition du fonctionnement des 2 clarificateurs, des retours ...

Réponse le 23 décembre 2016 de l'Agence de l'eau à l'aavre
« le fonctionnement de cette station est à ce jour satisfaisant »
Où est la VERITE ?



Le Rhodon le 15 janvier 2016
Prairie la Poufille Milon-la-Chapelle
« la rivière avec des boues d'épuration »

La pollution du Rhodon est avérée sur une période de 10 ans grâce aux missions d'analyse de l'eau et des sédiments par Hydrosphère:

- en janvier 2009 à la demande du Parc, et 10 ans plus tard
- en mars et mai 2019 à la demande de l'Experte.

En 2019 avec deux études du suivi de la qualité du cours d'eau du Rhodon,

- une en période de pollution, et
- une en période courante.

La mission 2019 a été prise en charge par le Parc, montant de 10 443 € TTC.

Le bureau d'études constate que les **prélèvements confirment** l'existence d'un épisode de **pollution** ponctuelle du Rhodon qui « *trouverait sa source (tout ou partie) dans les eaux de la station d'épuration* ».



Première victime (connue) de cette pollution, une Mésange Huppée, engluée dans cette mousse des boues d'épuration du Rhodon en forêt de Trappes.



**le 9 juin 2022, en amont du village de St-Lambert,
coule sous le petit pont de la Lorioterie,
l'eau grise du Rhodon.**

**L'eau est un élément primordial à la vie,
elle est à la base de tout.**

Maintenant nous devons déposer une assignation en référé pour faire injonction au SIAHVY de réaliser sur la station, les travaux confirmés dans le rapport favorable du 7 janvier 2021 de l'Experte judiciaire.

Mmes Mida et M. Tchekhoff ont donné leur accord le 15 juin 2022.

Le Parc a renoncé à cette nouvelle procédure, la mairie de Milon, n'a pas pris de décision,

L'UAPNR se retire, tant que le recours indemnitaire n'est pas obtenu

(Position incompréhensible, opposée au départ au recours indemnitaire, aurait souhaité une négociation, la partie perdante n'aurait jamais accepté notre demande indemnitaire sachant qu'elle financerait l'assignation en référé),

malgré une eau du Rhodon jamais claire, très souvent grise, voire noire

alors qu'elle est alimentée par des sources d'eaux claires de la vallée de Port-Royal, polluées par la station d'épuration du Mesnil-St-Denis et de La Verrière.



**L'eau est un élément primordial à la vie,
elle est à la base de tout.**